Perturbations du service de collecte des déchets

Perturbations du service de collecte des déchets

Toulouse métropole communique auprès des usagers et des commerçants

Pourquoi ces perturbations ?

Dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, Toulouse Métropole a décidé de mettre un terme au « fini-parti », une mesure non réglementaire décidée il y a une quarantaine d'années.

Le « fini-parti » c'est quoi ?

Il s'agit d'un usage qui permettait jusqu'à présent aux éboueurs de mettre un terme à leur journée de travail une fois leur tournée de ramassage de déchets terminée, sans attendre d'avoir effectué le nombre d'heures prévu dans leur contrat.

Cela se faisait parfois même sans repasser par le dépôt et sans échange avec les supérieurs hiérarchiques sur le travail accompli.

Cette pratique les incitait donc à accomplir la tournée le plus rapidement possible.

Qu'en est-il dans les autres villes ?

La plupart des grandes villes (Nantes, Lyon, etc.) ont déjà mis un terme au « fini-parti » ou sont en train de le faire. Toulouse accusait donc un retard.

Comment faire pendant les perturbations ?

Afin de limiter les désagréments, nous vous invitons à diminuer votre production de déchets durant cette période et à ne pas présenter vos bacs sur le domaine public en cas de non ramassage, pour limiter les dépôts sauvages.

Si votre bac n’a pas été collecté au jour habituel, il sera prioritaire lors du prochain passage. Vous pouvez exceptionnellement laisser votre bac sur la rue.

Il est également conseillé de se rendre dans les déchèteries pour les encombrants les plus volumineux (cartons etc.).

Pour les commerçants ou les restaurateurs, pour qui la gêne est d’autant plus importante puisqu’elle intervient dans le cadre professionnel, il est important d’enfermer consciencieusement les déchets dans les sacs à ordures.